



Déclaration d'avantage en nature et déclaration fiscale

Par Ebene

Bonjour,

Mon mari et moi sommes tous les deux fonctionnaires et nous habitons dans un logement de fonction. L'administration a déclaré à la DGFIP un avantage en nature que mon mari n'a pas (ils ont reconnu l'erreur et vont le rembourser) et a fait une régularisation d'avantage en nature rétroactive depuis 2021 sur l'année 2024 (oubli de leur part d'intégrer cette avantage en nature dans la déclaration fiscale de fin d'année). Cela occasionne un cumul d'avantages en nature sur 3 ans déclaré par l'administration en une seule fois et donc une déclaration sur les revenus 2024 exponentielle. Les conséquences sont de plus de 16000? d'impôts à payer, malgré le prélèvement à la source. L'administration répond qu'elle ne peut pas modifier la déclaration fiscale et que c'est à nous de nous arranger avec les impôts en demandant un échéancier. Quels sont les recours possibles ? L'administration peut elle déclarer en une seule fois 3 années sans tenir compte du préjudice financier occasionné sur le foyer ?

Merci pour vos réponses.